POUR LES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE B, LE SNALC REVENDIQUE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
CATÉGORIE B

1 UNE RÉMUNÉRATION DÉCENTE POUR TOUS DES PRIMES, PAS UNE POLITIQUE SALARIALE !

- Le CIA/PIA reste souvent gelé pendant des années, et sa part variable est laissée à l'appréciation de chaque service, sans critères publics.
- L'évolution de carrière de la catégorie B reste trop souvent bloquée par un régime indemnitaire qui ne suit pas.
- Une prime de précarité, comme dans le privé.
- Vos élus SNALC exigeront une revalorisation régulière et indexée sur l'inflation, ainsi que des critères transparents pour la part variable.

2 LA CDIsation, UN DROIT, PAS UN PARCOURS DU COMBATTANT !

- L'accès au CDI ne doit jamais être une loterie.
- Le SNALC dénonce les refus non justifiés et des conditions taillées pour décourager.
- La portabilité du CDI doit être garantie, avec maintien de l'indice de rémunération et de l'ancienneté en cas de changement d'employeur public.
- Vos élus porteront cette exigence au niveau national : un cadrage clair, identique dans tous les établissements.

3 LA TITULARISATION, UNE VOIE RÉELLE, PAS UNE PROMESSE LOINTAINE !

- De nombreux contractuels de niveau A et B remplissent depuis des années les conditions d'expérience, sans jamais pouvoir se présenter à un concours réellement accessible.
- Le SNALC exige l'ouverture de concours réservés aux contractuels de niveau A et B justifiant de 3 ans d'ancienneté.

4 LA CCP, UN VRAI POUVOIR DE CONTRÔLE, PAS UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT !

- La loi prévoit déjà la consultation de la CCP sur les refus de formation, de télétravail ou de temps partiel — mais jamais sur les recrutements ni les refus de CDIsation.
- Même consultée, son avis ne lie jamais l'employeur.
- Vos élus SNALC demanderont sa saisine systématique sur chaque recrutement et chaque refus de CDIsation.

POUR LES CONTRACTUELS DE CATÉGORIE B, LE SNALC REVENDIQUE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
3-10 DÉCEMBRE 2026

Pour un meilleur traitement

CONTRACTUELS
CATÉGORIE B

5 UNE VRAIE PROTECTION, PAS DES PROMESSES !

- Médecine du travail, action sociale, risques psychosociaux, aidants familiaux : trop de contractuels restent seuls face à ces difficultés, quel que soit leur établissement.
- Vos élus SNALC porteront ces exigences à chaque instance où ils siègent.

6 LA FORMATION, PAS UN COPIER-COLLER !

- Une évolution de carrière ne doit pas s'arrêter faute d'accès à la préparation aux concours.
- Le SNALC exige un accès facilité au compte personnel de formation et une vraie préparation aux concours internes vers la catégorie A.

7 LA PRÉCARITÉ NE DOIT PAS ÊTRE UNE POLITIQUE RH !

- Dans l'enseignement supérieur, 38 % des personnels BIATSS sont des contractuels — une proportion stable depuis plus de dix ans (bilan social MESRI).
- Réussir un concours ne garantit même pas de rester sur son poste.
- Le SNALC portera au niveau national l'exigence d'une priorité d'affectation pour les lauréats sur leur poste actuel, et d'un réemploi prioritaire en fin de contrat avec obligation pour l'établissement de justifier tout refus.

8 DES RÈGLES CLAIRES SUR LE TÉLÉTRAVAIL, PAS DE L'ARBITRAIRE !

- Selon leur poste, deux collègues peuvent être traités très différemment, livrés au bon vouloir de leur service.
- Vos élus SNALC demanderont des critères harmonisés pour tous.

9 CE QUE LE SNALC PEUT FAIRE POUR VOUS UN SYNDICAT À VOS CÔTÉS, PAS SEULEMENT LE JOUR DU VOTE !

- Un accompagnement dans la rédaction de vos dossiers d'avancement.
- Une aide à la préparation de votre entretien professionnel individuel.
- Des informations claires pour vos démarches administratives.
- Un accompagnement à chaque étape, de l'embauche à la CDIsation.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
Je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 3 au 10 décembre 2026